

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [michael-montmarquette-rsb-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a0367601aa3fc891d6f6156d>

Date d'obtention : 2025-01-08 20:34:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il y a un grand aspect légal et juridique aux situations de sextage. Il faut bien suivre les étapes du processus afin de ne pas oublier d'élément dans l'intervention. Le processus est bien expliqué et nous guide pas-à-pas afin d'intervenir dans le bon ordre des choses. La méthode nous explique bien quelles sont nos responsabilités et même lorsque nous n'avons pas à intervenir. Les grilles d'évaluation de l'incident sont très utiles et nous permettent de dresser un portrait global de la situation et de nous nous guider dans nos interventions.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cet outil va me permettre d'orienter mes interventions en suivant le cadre légal. Il va également permettre de me rassurer que je n'ai pas oublié d'élément dans mes futures interventions. Savoir que tout est bien expliqué et vulgarisé me rend davantage confiant à bien intervenir auprès des élèves lorsque ma première situation de sextage se présentera.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De rassurer l'auteur du signalement et soutenir et encourager la victime tout au long du processus. Outre la collecte d'informations, il faut s'assurer de la sécurité physique et psychologique des élèves. De rencontrer chaque témoins et la victime individuellement. pour vérifier l'information avec les jeunes impliqués afin que leur témoignage ne soit pas influencé et donc biaisé. Ne pas remplir de grille d'évaluation de l'incident auprès de l'instigateur si je suis en présence d'un cas malveillant. Évidemment, de garder la confidentialité et l'anonymat de chacun en tout temps, même après l'intervention.